

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-du-Cerf
23 mars 2023 11h00

Séance tenue au centre communautaire situé au 15, rue Émard
selon les dispositions du Code municipal du Québec

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5
Roxanne Jeanson-Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est absent le conseiller Daniel Guindon, conseiller poste 1

Est également présente madame Mariane Larente, greffière adjointe qui agit comme secrétaire d'assemblée.

096-03-2023

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance à 11h01 .

ADOPTÉE

097-03-2023

2. Avis de convocation

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers que tous les membres du conseil municipal, présents et absents, reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

098-03-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR – Jeudi 23 mars 2023 – 11H00
SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation de dépenses – achat de sel de déglacage 2023-2024
5. Octroi de contrat no. LDC 01-02-2023 pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve avec équipement.
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Initiales du maire



Initiales du dg

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

099-03-2023

Autorisation de dépenses - Achat de sel de déglçage 2023-2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a confié, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité de Lac-du-Cerf ;

CONSIDÉRANT que 230 tonnes de sel de déglçage sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf commande 230 tonnes métriques de chlorure de sodium (sel de déglçage) pour la saison 2023-2024.

ADOPTÉE

100-03-2023

Octroi de contrat no. LDC 01-02-2023 pour l'achat d'une rétrocaveuse neuve avec équipement.

Considérant que la municipalité doit procéder à l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse;

Considérant que cet achat est prévu au budget et que les crédits sont disponibles;

Considérant que la municipalité est allée en appel d'offres publiques selon les exigences relatives à la gestion contractuelle;

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) soumissions et a procédé à l'analyse de conformité;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme vis-à-vis certains éléments à respecter au devis, dont le respect de délai de livraison, ainsi que sur le fait d'avoir un établissement à moins de 150 km de la municipalité pour le service;

Considérant qu'en fonction de l'élément mentionné précédemment, la municipalité a validé le tout au niveau juridique à l'externe afin de s'assurer que le rejet de la soumission était légal;

Considérant les soumissions reçues suivantes :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT TAXES	CONFORMITÉ
LONGUS ÉQUIPEMENT INC.	202 033.00 \$	Non conforme
BRAND TRACTOR LTD	225 410.00 \$	Conforme

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé de la conseillère Roxanne Jeanson-Bélisle et résolu à l'unanimité des membres présents, que le Conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf :

- Octroie le contrat pour l'achat d'une rétrocaveuse au soumissionnaire conforme, soit Brandt Tractor Ltd. pour la somme de 225 410.00\$ avant taxes et que ce dernier soit payé directement via le budget d'opérations de la municipalité;
- Inclut à l'octroi de contrat les trois (3) éléments en options demandé pour une somme supplémentaire de 38 494.87\$ avant taxes;
- Autorise la directrice générale greffière trésorière par Intérim, madame Cynthia Diotte, de signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires afin de compléter l'octroi de contrat;

ADOPTÉE

Initiales du maire



Initiales du dg

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

101-03-2023

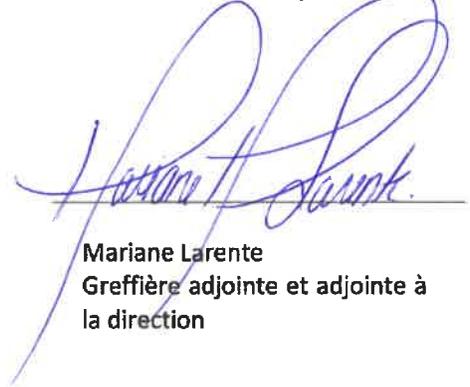
Il est proposé par le conseiller Christian Gamache
et résolu à l'unanimité des membres présents, de clore la séance du 23 mars 2023.
Il est 11h17

ADOPTÉE

Je, Nicolas Pentassuglia, maire de la Municipalité de Lac-du-Cerf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Nicolas Pentassuglia
Maire



Mariane Larente
Greffière adjointe et adjointe à
la direction